

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

3 AVRIL 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Acte de notoriété
acquisitive – parcelles 251
B 1388, 1773, 1776, 1787,
1788, 1791, 1795, 1797,
1798, 1802, 1804, 1805,
1808, 1813, 1840, 2001,
2061, 2094, 2096, 2129 à
Fourqueux – ajout de la
parcelle 251 B 1814**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 4 avril 2024
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 4 avril 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 4 avril 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 3 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 mars deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE*, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

* Monsieur JOUSSE arrive au dossier 24 B 01b

Avait donné procuration :

Monsieur LEVEL à Madame GUYARD
Monsieur BASSINE à Madame MACE
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Madame CASTIGLIEGO à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20240403-24-B-17-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

N° DE DOSSIER : 24 B 17

OBJET : ACTE DE NOTORIETE ACQUISITIVE – PARCELLES 251 B 1388, 1773, 1776, 1787, 1788, 1791, 1795, 1797, 1798, 1802, 1804, 1805, 1808, 1813, 1840, 2001, 2061, 2094, 2096, 2129 A FOURQUEUX - AJOUT DE LA PARCELLE 251 B 1814

RAPPORTEUR : Madame GUYARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Un ensemble de parcelles de faibles superficies, situées dans le quartier des Hautes Auges et réparties sur les rues de Neauphle, des Hautes et des Basses Auges, l'allée de la Couture et la départementale D98 sont intégrées dans des aménagements publics sous la forme de parties de voies, de trottoirs ou de surfaces végétalisées. Elles ont été aménagées par la Ville et sont entretenues régulièrement par cette dernière. Les références cadastrales de ces parcelles sont les suivantes : 251 B 1388, 1773, 1776, 1787, 1788, 1791, 1795, 1797, 1798, 1802, 1804, 1805, 1808, 1813, 1840, 2001, 2061, 2094, 2096, 2129.

Selon les données cadastrales disponibles, ces parcelles appartiennent à la société « MK Construction et Cie », ayant fait l'objet d'un jugement de clôture et sans ayant droit. Afin d'être régulièrement titrée sur ces parcelles, la Commune de Saint-Germain-en-Laye a la possibilité de faire attester par un acte de notoriété acquisitive la possession depuis plus de trente ans de ces emprises.

Par délibération en date du 28 septembre 2022, le Conseil Municipal approuvait la signature de l'acte de notoriété acquisitive. Lors de la rédaction de l'acte, il a été constaté une erreur dans les données cadastrales mises à disposition de la Commune. La parcelle 251B 1814 doit ainsi être incluse dans la liste des parcelles faisant l'objet de l'acte de notoriété acquisitive.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'ajout de la parcelle 251B 1814 à la liste des parcelles devant faire l'objet d'un acte de notoriété acquisitive,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette procédure.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2022,

Vu le projet d'acte de notoriété acquisitive,

Vu l'état hypothécaire mentionnant une acquisition de la parcelle 251B 1814 par la société MK Construction et Cie,

Vu la nécessité d'ajouter la parcelle 251B 1814 à l'acte de notoriété acquisitive,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'ajout de la parcelle 251B 1814 à la liste des parcelles devant faire l'objet d'un acte de notoriété acquisitive,

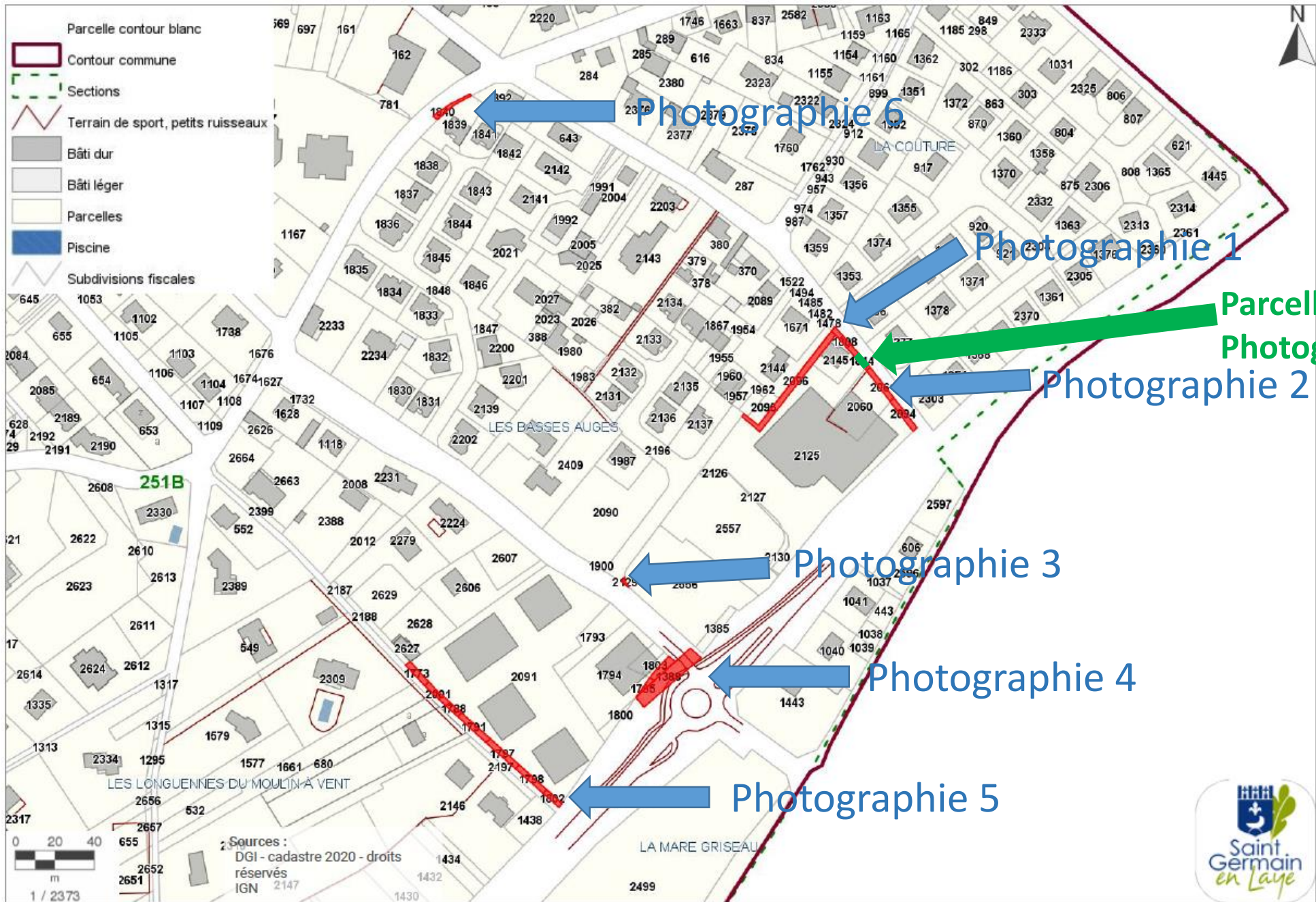
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette procédure.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

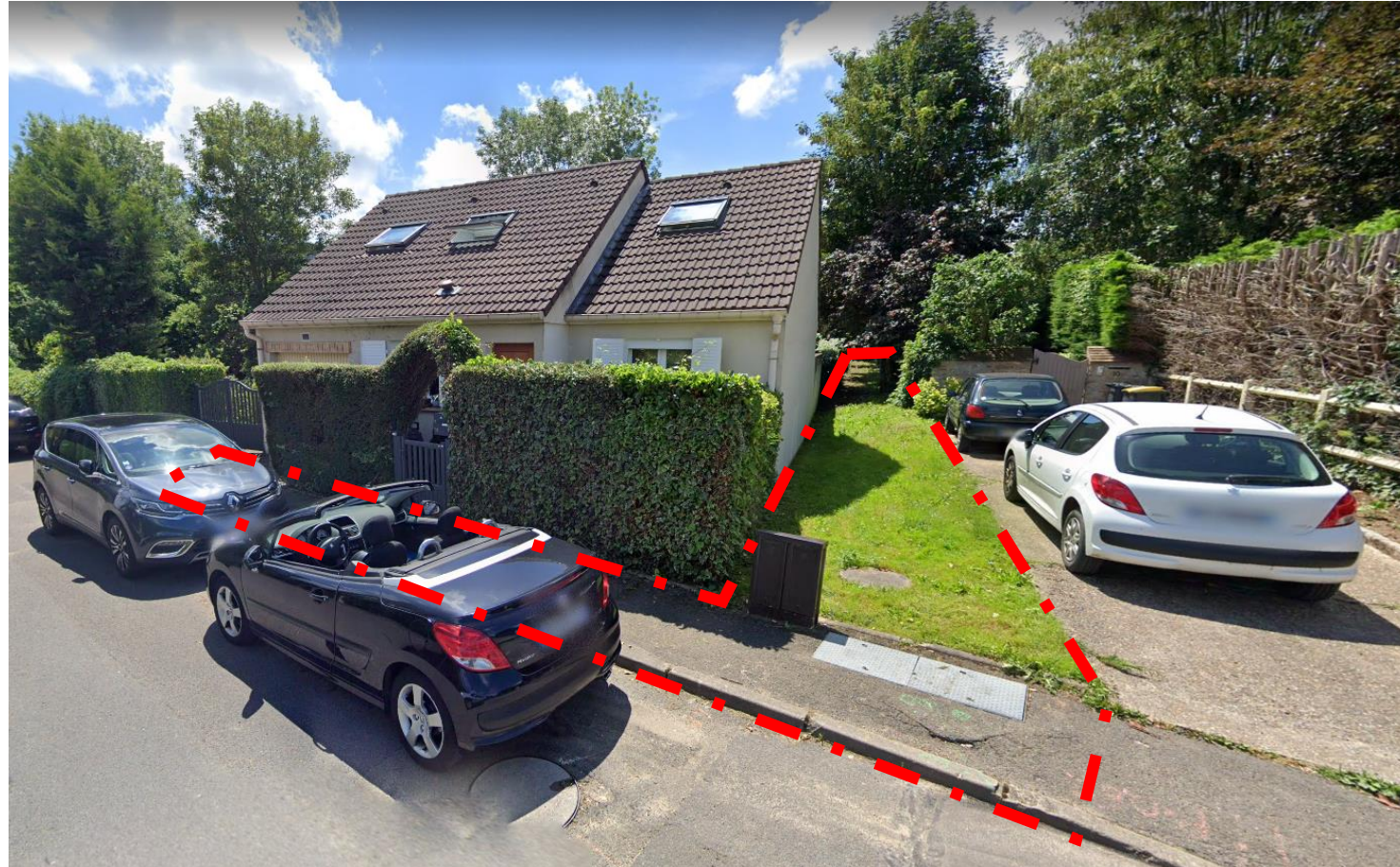
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye



Photographie n°1 – Allée de la Couture

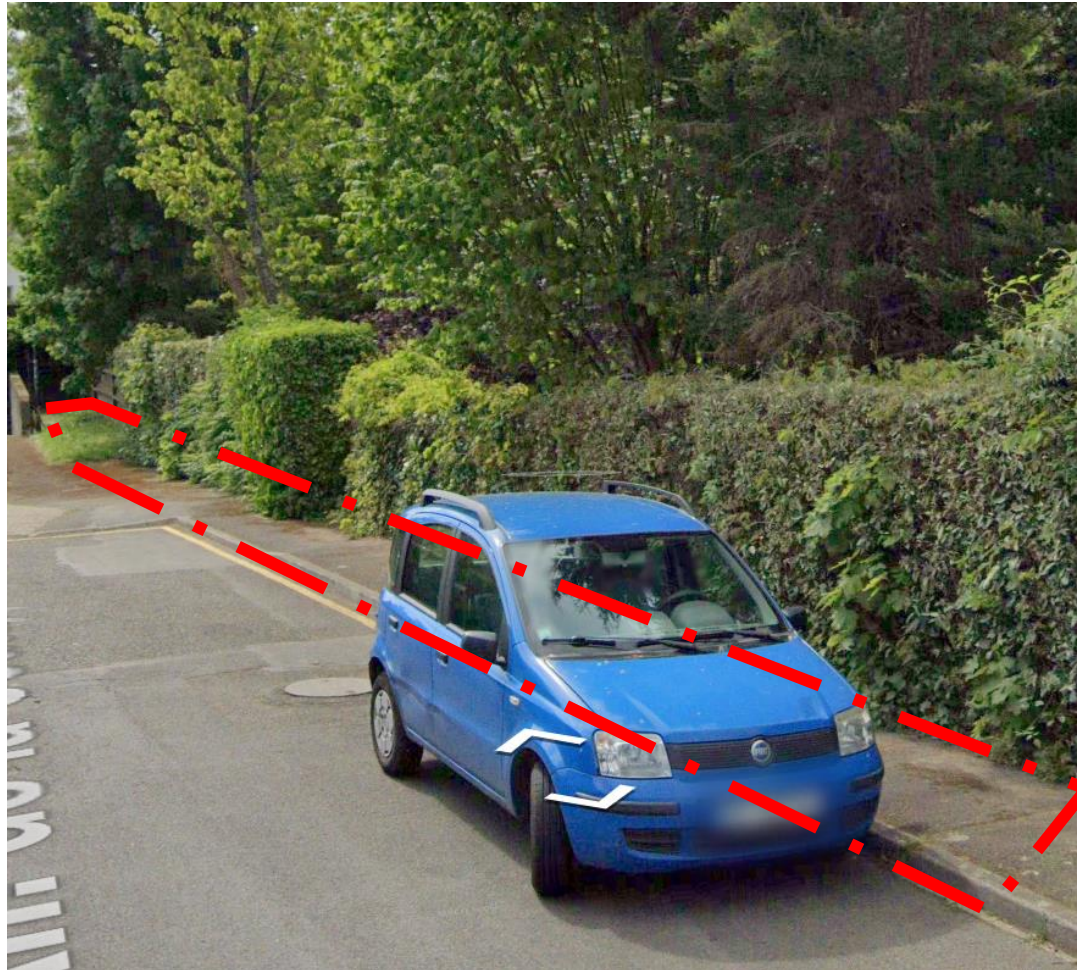
Parcelle B251 2096: sente engazonnée

Parcelles 251B 1805, 1808 et 1813: Trottoir (devant la sente et la maison)



Photographie n°2 – Allée de la Couture

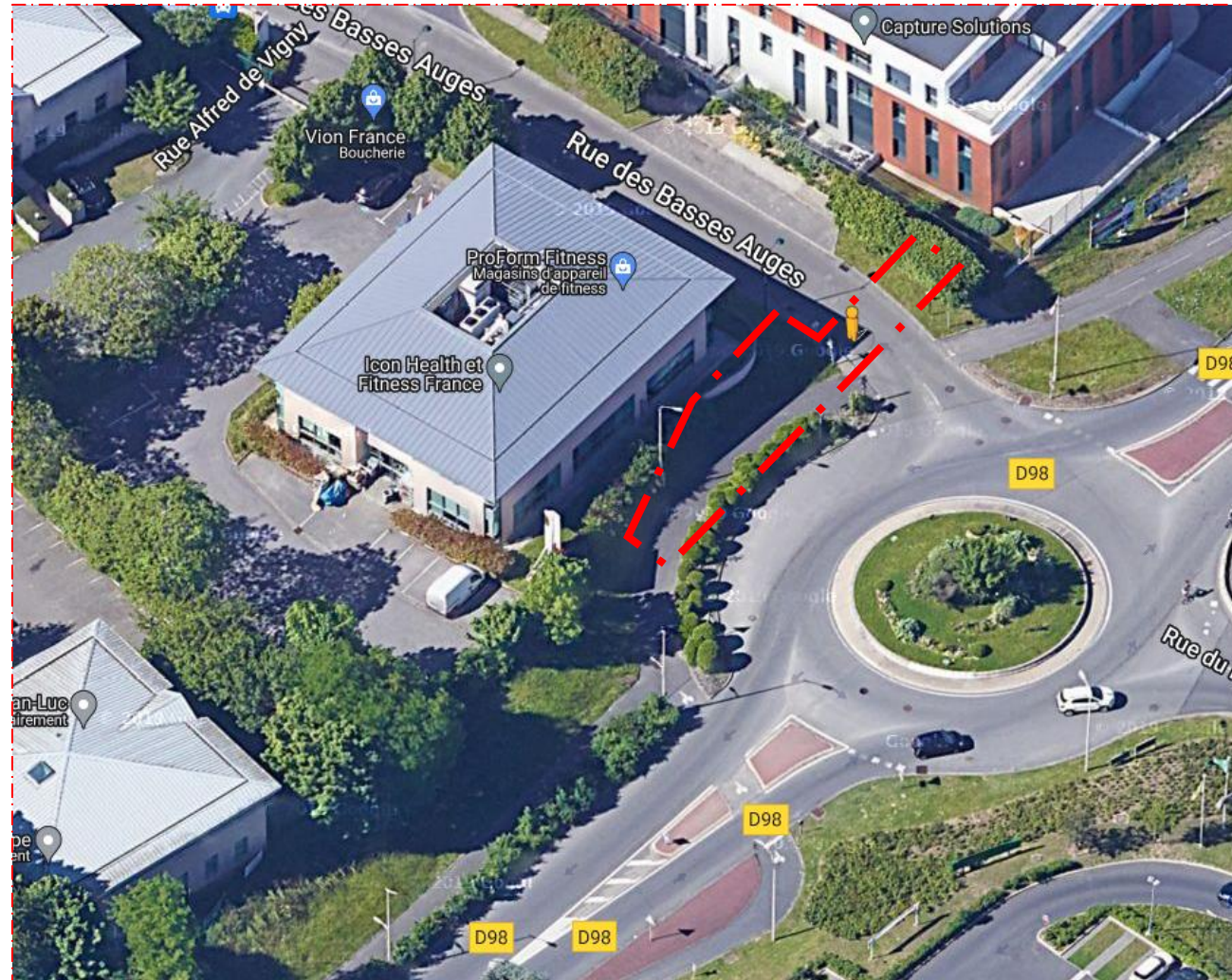
Parcelles 251B 2061 et 2094: Trottoir et partie engazonnée le long de la haie



Photographie n°3 – Angle de la rue des Basses Auges et Georges Sand
Parcelle B251 2129: Partie de rue

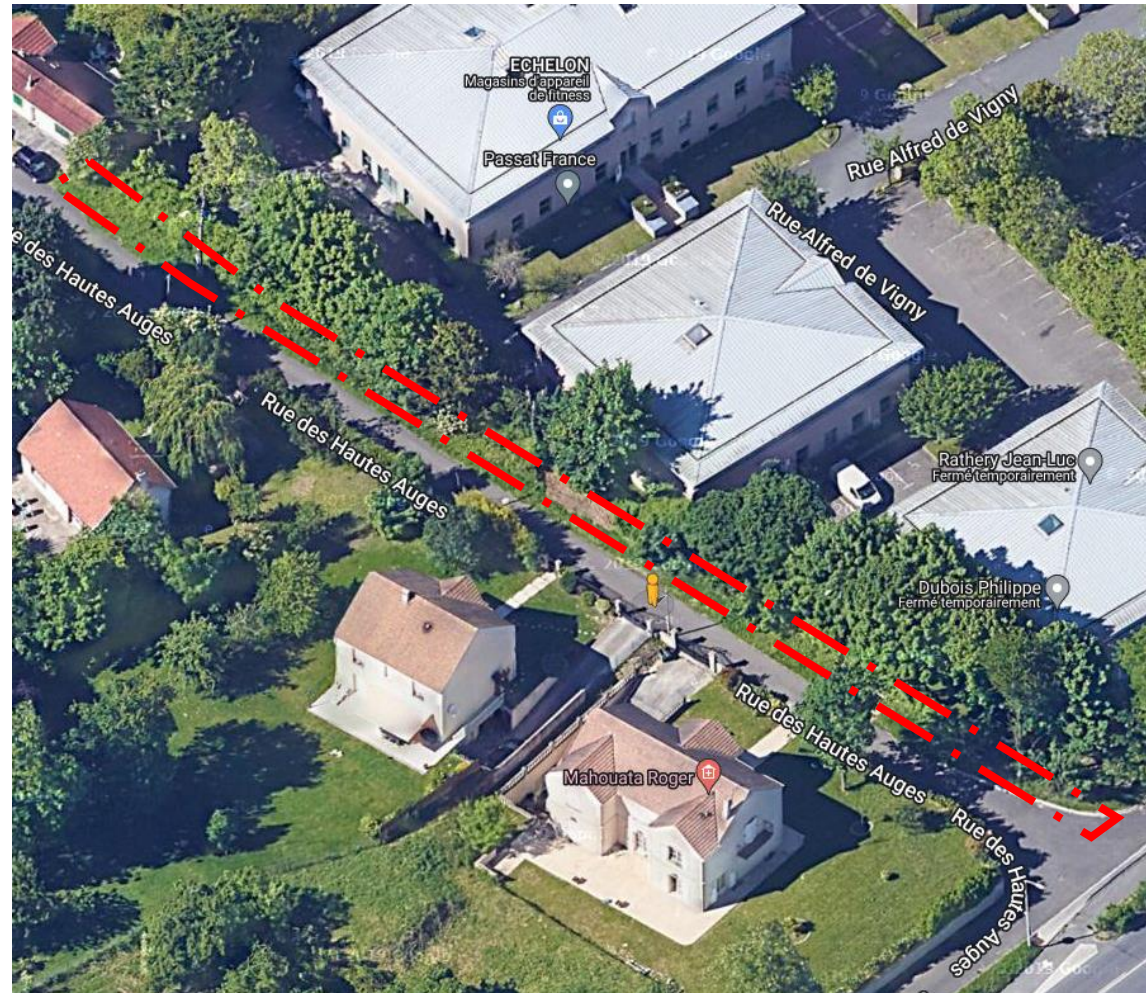


Photographie n°4 – Angle de la rue des Basses Auges et de la Départementale 98
Parcelles B251 1795, 1804 et 1388: espace vert, partie de la rue des Basses Auges et de la voie cyclable



Photographie n°5 - Rue des Hautes Auges

Parcelles B251 1773, 1776, 2001, 1787, 1788, 1791, 1797, 1798, et 1802: espace végétalisé le long de la rue des Hautes Auges



Photographie n°6 - Rue de Neauphle
Parcelle B251 1840: Partie de rue et de trottoir



Photographie n°7 – Allée de la Couture
Parcelle B251 1814: Partie de rue et de trottoir

